

## **Pour une nouvelle politique d'immigration**<sup>1</sup>

Nicolas A. CUCHE, Novembre 2001

Avenir Suisse a publié récemment sur son site Internet une étude concernant l'évolution démographique de la Suisse. Elle met en évidence le rôle déterminant que jouera, dans la première moitié de ce siècle, les flux migratoires dans le maintien d'une forte population active. L'absence de réelle politique d'immigration, de même qu'une politique de la famille mal définie, conduisent à des scénarios alarmants de baisse de la population active. La Suisse doit, par conséquent, et dès à présent, mettre sur pied une politique moderne d'immigration, si elle entend relever ce défi démographique. Toutefois, il ne suffit pas d'ouvrir nos frontières aux quatre vents. L'immigration doit au contraire être le fruit d'une politique mûrie, adaptée à la population résidante, qu'il faut mettre en place et gérer. Le propos de ces lignes est d'esquisser les contours de cette politique d'immigration des prochaines décennies.

Les options politiques – immigration (solde migratoire positif de 20'000 personnes par an) et naturalisation (2% de la population étrangère) – retenues comme hypothèses de départ dans le calcul des scénarios d'Avenir Suisse s'imposent d'emblée comme une solution crédible du problème démographique. Les mesures, par exemple, en vue d'influer sur le comportement en matière de fécondité restent sans aucun doute complémentaires. Leur mise en œuvre se révèle cependant encore plus difficile et peut être plus sensible que l'accueil et l'intégration d'immigrés. Bien que la politique d'immigration et de naturalisation n'empêche pas le phénomène du vieillissement, elle offre en revanche la possibilité d'éviter

---

<sup>1</sup> Ce texte n'engage que son auteur.

le recul de la population active. En outre, notre marché du travail a cruellement besoin de travailleurs immigrés qualifiés pour assurer à la Suisse un taux de croissance économique régulier et une compétitivité sans faille dans de nombreux marchés internationaux.

Si la politique d'immigration veut relever ce double défi démographique et économique, il faut absolument qu'elle innove en jouant la carte de la transparence et de la flexibilité. Optimisée entre ces deux axes, la politique d'immigration dont la Suisse a besoin peut être structurée en trois parties: politique d'admission, politique de recrutement et mesures d'accompagnement.

La politique d'admission est le poumon de la politique d'immigration. Suivant un modèle de «sélection» des immigrants, elle a pour objectif le contrôle des flux migratoires. La Suisse pratique actuellement, de manière peu transparente, une politique de quotas basée sur les différents pays d'origine des candidats à l'immigration. Après le système des trois cercles, un système binaire d'admission (Europe, hors Europe) a vu le jour. Ce système sera prochainement remplacé par les accords bilatéraux avec l'Union Européenne (UE) et une nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr). L'accord bilatéral régleme dans une large mesure la circulation des immigrants de l'UE. Par conséquent, cette nouvelle LEtr ne sera applicable qu'aux ressortissants des Etats non européens.

Le système de points, mis en place au Canada ou envisagé pour l'Allemagne, offrirait à la Suisse le contrôle désiré des flux de ressortissants provenant de la zone hors UE. Cette méthode attribue à chaque candidat à l'immigration un nombre de points. Seules alors les

personnes dégageant un nombre minimal, signalant par là même leur aptitude à l'immigration, sont autorisées à entrer en Suisse. Les points sont ventilés en fonction de barèmes concernant l'âge, la formation et la capacité potentielle à s'intégrer.

Ce système, proposé en 1997 par une première commission penchée sur la refonte de notre politique d'immigration, n'a pas été retenu par la commission d'experts chargée de réviser la loi en vigueur, c'est-à-dire la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. La sélection par points offre néanmoins des avantages substantiels. Ce mécanisme fournirait ainsi à la Suisse la majorité des immigrants qualifiés. Un quota compléterait éventuellement ce processus de sélection. Le système de points est ensuite suffisamment flexible pour évoluer au fur et à mesure des mutations structurelles que subit notre économie. L'introduction de ce système innovateur se ferait certes au détriment d'une certaine latitude que quelques branches de l'économie, à l'instar de l'hôtellerie ou de la construction, utilisaient jusqu'à présent souvent dans leurs propres intérêts.

Le second volet consiste en la recherche active d'immigrés qualifiés. Cette politique de recrutement fut jusqu'à présent mise à l'écart, car la Suisse est toujours apparue comme suffisamment désirable pour ne pas en avoir besoin. La Suisse en tant que terre d'immigration possède assurément d'excellents atouts. Par contre, cette attractivité n'est nullement garantie pour les prochaines décennies. Il est inutile de mettre en place un processus de sélection et de contrôle des flux migratoires, si les ressortissants qualifiés ne se manifestent pas à nos portes. De surcroît, la donne démographique étant semblable dans tous les pays développés, l'UE ne représentera plus à moyen terme notre réservoir

traditionnel d'immigrants. Il en résultera alors une rude concurrence pour s'arracher les immigrants qualifiés de la zone hors UE.

Ce recrutement devrait s'opérer en deux mouvements parallèles. D'une part, une politique d'encadrement de nos autorités qui consisterait en quelque sorte à «vendre» la Suisse à l'étranger, non pas seulement pour ses citoyens, mais également pour les étrangers qui pourraient potentiellement immigrer et travailler en Suisse. D'autre part, il faudrait donner carte blanche aux entreprises, afin qu'elles puissent recruter activement à l'étranger, mais aussi des étrangers étudiant en Suisse et arrivant au terme de leur cursus.

Finalement, le dernier volet concerne les mesures d'accompagnement. Ce terme comprend notamment la politique d'intégration et de naturalisation, des mesures destinées à recruter des migrants en fonction des besoins directs du marché du travail et la politique d'asile. Le duo «admission» et «recrutement» n'aura une légitimité que si la Suisse offre simultanément une capacité d'intégration suffisante en terme d'infrastructures publiques, de scolarisation, de logements et d'encadrement social. De plus, chaque politique d'immigration passe par l'acceptation de la population autochtone. La véritable intégration réside dans cette assimilation des immigrés sur le lieu de travail et dans la société par la population résidante. La transparence des deux premiers volets, ainsi qu'une politique adéquate de naturalisation, devraient faciliter cet objectif.

Le système d'admission doit aussi permettre de recruter une autre catégorie d'immigrants en fonction des besoins directs du marché du travail. Il s'agit-là de quelques secteurs clés et de migrants généralement

pour une courte durée. Ces recrues pourraient bénéficier d'un type de «Green Card» à l'allemande pour permettre aux branches, comme l'informatique ou les télécommunications, de trouver rapidement les ressources humaines nécessaires.

Finalement, une politique d'immigration qualitative répondant à des impératifs démographiques et économiques ne doit en aucun cas occulter la tradition d'accueil de la Suisse en matière d'asile politique. Les valeurs humanitaires dont la Suisse s'est toujours prévaluée doivent prendre place dans le canevas succinctement présenté ci-dessus.

Cette politique d'immigration en trois piliers permettrait à la Suisse d'être armée pour relever le défi démographique des prochaines décennies. Les immigrés apportent en plus à notre économie une main-d'œuvre qualifiée qui fait encore défaut dans de nombreux domaines de pointe. Cette politique d'immigration – réalisable – offre surtout l'avantage, face à d'autres alternatives, d'endiguer le dépeuplement et de partiellement rééquilibrer le rapport entre la population active et celle des classes d'âge élevé.